

Liberté, liberté chérie...

Les antennes de la FFMC de Paris Petite Couronne et des départements, 77, 95 et 89, soutiennent « le Convoi de la Liberté », s'opposent aux restrictions de circulation et à toutes les atteintes à la liberté de mobilité.

Que ce soit par un « Passe Sanitaire ou Vaccinal » ou par des mesures d'écologie punitives comme les ZFE (Zones à Faibles Émissions), qui sont ni plus ni moins qu'un « Passe Mobilité » privant de liberté de circuler les citoyens les plus démunis qui n'ont pas les moyens d'acheter des véhicules neufs ou électriques.

« Passe Vaccinal » et « Passe Mobilité » (ZFE), même principe.

Nous ne sommes pas contre les vaccins, nous ne sommes pas contre la nécessaire transition écologique, nous sommes extrêmement vigilants et refusons de nous associer à toute forme de complotisme et de récupération politicienne.

Nous sommes tout simplement contre des mesures qui tendent à diviser la France entre les bons et les mauvais citoyens. Entre ceux qui auront les moyens et la liberté de circuler et ceux qui seront assignés à résidence, alors qu'il n'ont commis aucun délit.

Depuis plus de 15 ans la FFMC se bat et manifeste contre les restrictions de circulation, qui sont une mesure anti sociale, attendu que bon nombre de travailleurs, n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur véhicule.

La France compte déjà 10 ZFE, en application de la loi d'orientation des mobilités (LOM) votée fin 2019 : la Métropole du Grand-Paris, Grenoble-Alpes Métropole, et Grand Lyon Métropole seront rejointes par les Métropoles du Grand Nancy, d'Aix-Marseille-Provence, de Toulouse, de Montpellier Méditerranée, de Toulon-Provence-Méditerranée, et de Rouen Normandie.

La Loi « Climat et Résilience », votée en 2021, a étendu le principe des ZFE. Au 31 décembre 2024, les agglomérations de plus de 150.000 habitants devront les avoir mises en place.

Avec les vignettes Crit'air 3, interdites dans la ZFE du Grand Paris en 2023 et en 2025 au plus tard sur tout le territoire, ce sera alors près de 41% du parc automobile français actuel qui ne pourra plus circuler dans les grandes villes. Et en prime l'étape supplémentaire attendue en 2024 pour la ZFE du Grand Paris: l'interdiction du diesel. Au total, en prenant en compte ces Crit'Air 3 et antérieures, trois quarts du parc français actuel seront alors exclus des métropoles !

La mobilité des personnes ne peut être sacrifiée sans une réflexion en amont sur l'organisation économique et sociale des territoires. La mise en place de ZFE, basées sur l'année de mise en circulation des véhicules, n'a pas de justification scientifique avérée. Elles discriminent les plus jeunes et les revenus modestes...

Toutes les infos et l'historique des ZFE :

<https://www.ffmc75.net/app/download/14193200027/FFMC+convoi+de+la+libert%C3%A9+argu+21-02-10.pdf?t=1644500190>

